



# COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

*Réunion du 21 septembre 2020*

---

**Président :** Jean-Luc BOURLAND

**Présents :** MM. Nicolas ALLART, Thierry DESESSART, Jean-Baptiste ESPONDE, Mickaël GUFFROY, Jacky ROUSSEL

**Excusé :** Alain DETAVE, Daniel DUBOIS

*A titre répétitif mais indispensable comme pour les années précédentes, la Commission invite l'ensemble des clubs et du corps arbitral de s'inspirer des articles 24 – 25 – 26 – 29 – 30 – 31 – 32 – 33 et 34 du statut de l'arbitrage afin d'en connaître le contenu.*

*Ces articles sont consultables sur le site de la F.F.F*

## 1-) Courriers

La commission prend note du courrier du club du RC Blargies suite à sa non promotion pour cause d'infraction au statut de l'arbitrage et transmet le dossier à la commission d'appel (15/05).

La commission prend note du courrier du club de l'US Lassigny sur la situation de M. Baillet et sur son nombre de mutation (19/05).

## 2-) Demande de Mutation de la compétence de la Commission du statut de l'arbitrage du District de l'Oise :

### - Dossier recevables conformes à l'article 33.c :

- **Dossier CHATELAIN Jean-Yves**

- Club d'appartenance : Autre ligue
- Club mutation : FC St Aubin

Avis favorable de la Commission. Monsieur CHATELAIN Jean-Yves représentera le club du FC St Aubin à partir de la saison 2020/2021.

- **Dossier DEFROCOURT Vincent**

- Club d'appartenance : US Fouquénies
- Club mutation : AS Laversines

Avis favorable de la Commission. Monsieur DEFROCOURT Vincent représentera le club de l'AS Laversines à partir de la saison 2020/2021.

- **Dossier DENIS Pascal**
  - Club d'appartenance : CS Haudivillers
  - Club mutation : JS Thieux

Avis favorable de la Commission. Monsieur DENIS Pascal représentera le club de la JS Thieux à partir de la saison 2020/2021.

- **Dossier DESHAYES Yves**
  - Club d'appartenance : AC Rollot (club formateur)
  - Club mutation : US Lieuvillers

Avis favorable de la Commission. Monsieur DESHAYES Yves représentera le club de l'AC Rollot, pour les saisons 2020/2021 & 2021/2022 au titre de club formateur.

- **Dossier LEFEVRE Nicolas**
  - Club d'appartenance : SPCC Sérifontaine
  - Club mutation : SC Songeons

Avis favorable de la Commission. Monsieur LEFEVRE Nicolas représentera le club du SC Songeons à partir de la saison 2020/2021.

- **Dossier MARY Alexandre**
  - Club d'appartenance : Autre ligue
  - Club mutation : US Lamorlaye

Avis favorable de la Commission. Monsieur MARY Alexandre représentera le club de l'US Lamorlaye à partir de la saison 2020/2021.

- **Dossier PINARD Maxime**
  - Club d'appartenance : US Ribécourt
  - Club mutation : AMS Tracy le Mont

Avis favorable de la Commission. Monsieur PINARD Maxime représentera le club de l'AMS Tracy le Mont à partir de la saison 2020/2021.

- **Dossier SPYCHALA Christophe**
  - Club d'appartenance : CA Venette
  - Club mutation : FC Nointel

Avis favorable de la Commission. Monsieur SPYCHALA Christophe représentera le club du FC Nointel à partir de la saison 2020/2021.

### 3-) Renouvellement des licences arbitres

La Commission du statut de l'arbitrage prend connaissance des arbitres dont la licence n'a pas été renouvelée à la date du 31/08/2020, ces arbitres ne représenteront pas leur club au niveau du statut de l'arbitrage pour la saison 2020/2021.

Liste des arbitres et clubs concernés :

ALLONNE AS – M. SAIDI Mohamed  
 ANGY FC – M. ZANUSSI Christophe  
 BEAUVAIS ST JUST DES M. FC – M. GASPART Benjamin  
 BRESLES US – M. PETIT Patric  
 CARLEPONT FC – MME POULAIN Charlotte  
 CHIRY OURSCAMP FC – M. LEVEQUE Théo  
 COMPIEGNE PORTUGAIS FC – M. CORREIA Agostinho  
 COMPIEGNE-LACROIX JSAC – M. BOUCHENAFWA Walid

CREPY EN VALOIS US – M. PAREDES Mathieu  
CREVECOEUR LE GRAND US – M. LOUBAR Merzek  
ETOUY-AGNETZ US – M. MACHUELLE Quentin  
HERMES-BERTHECOURT AC – M. COURTIN Mathis  
JOUY SOUS THELLE FC – M. SCELLIER Guillaume  
LIEUVILLERS US – M. MEDJAHED Hafif  
MAREUIL SUR OURCQ AS – M. LEFEBVRE Mickaël  
MOUY US – M. ROBAS Vincent  
NOINTEL FC – M. MENUISIER Kelvin  
ORMOY DUVY ETS – M. VAN EENOO Anthony  
ORRY LA CHAPELLE AS – M. RAKOTOARICON Emerick  
RIBECOURT US – MM. BOCQUET Luc et DUHAYON Hugo  
ROLLOT AC – M. DESHAYES Yves  
RURAVILLE FC – M. DUMAS Arnaud  
SERIFONTAINE SPCC – M. BIGOT Simon  
ST GERMER DE FLY US – M. DANGOISSE Robin  
ST REMY EN L'EAU AS – MM. BALLOUX Fabien et ESCUTNAIRE Franck  
VERNEUIL EN HALATTE AS – M. CARELLA Damien

#### **4-) Clubs susceptibles d'être en infraction avec le statut de l'arbitrage**

Les clubs suivant n'ont pas à la date du 31 août 2020 le nombre d'arbitre requis et sont passibles faute de régularisation de leur situation pour le 31 janvier 2021 des sanctions prévus aux articles 46 et 47 du Statut de l'Arbitrage.

ALLONNE AS – AUNEUIL AS – BEAUVAIS USAP – BLARGIES RC – BRESLES US – CARLEPONT FC  
- COMPIEGNE GENERATION ECDR FC – COMPIEGNE/LACROIX JSAC – CRISOLLES AFC –  
ESCHES-FOSSEUSE FC – FEUQUIERES AS - GAUDECHART US – HENONVILLE AS – LA NEUVILLE  
ROY FC – LABOISSIERE AMJ - LASSIGNY US – LES AGEUX FR – MAREUIL SUR OURCQ AS –  
MONTLEVEQUE AJ - MONTMACQ AS – MOUY US – ONS EN BRAY AMS – PONTPOINT AS –  
RAVENEL AS - RIBECOURT US – ROLLOT AC - RURAVILLE FC – SACY ST MARTIN FC –  
SERIFONTAINE SPCC – ST GERMER DE FLY US – ST PAUL FC - ST REMY EN L'EAU AS – THIERS  
SUR THEVE ES – TILLE FC - VERNEUIL EN HALATTE AS – VILLERS/BAILLEUL ETC

*Dans le cadre de l'article 190 des RG de la F.F.F , les décisions de la Commission du Statut de l'Arbitrage peuvent être frappées d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de notification de la décision contestée tenant compte que si le dernier jour est un samedi, dimanche ou jour férié, le délai est prolongé jusqu'au dernier jour ouvrable.*

Prochaine réunion : date à définir.

**Le Président,  
Jean-Luc BOURLAND**

**Le Secrétaire de séance,  
Nicolas ALLART**